

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD280

présenté par  
M. Bricout

-----

### ARTICLE 51 QUATER B

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de manquement est imprécise, contrairement à la notion d'infraction.

Élargir l'action de groupe en cas de manquement risque d'être contre-productif. Elle constituerait un frein sérieux à la signature d'une obligation réelle environnementale par un propriétaire.

L'élargissement de l'action de groupe à un manquement doit donc être supprimé.